

SUIVI ECOLOGIQUE EN EXPLOITATION

Faune

Parc agrivoltaïque

Domaine de « Nidolères »

Département des Pyrénées-Orientales (66)
Commune de Tresserre



PARTIE 1	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	3
I.	OBJECTIFS	3
II.	HISTORIQUE ET PERIODES D'INVENTAIRES.....	3
III.	DESCRIPTION ET LOCALISATION DU SITE	4
PARTIE 2	RESULTATS DES PROSPECTIONS FAUNE.....	6
I.	LES OISEAUX	6
II.	LES REPTILES	10
III.	LES INSECTES.....	10
	1. Les rhopaloceres	10
	2. Les odonates	11
IV.	LES MAMMIFERES TERRESTRES	12
PARTIE 3	CONCLUSION.....	14
Annexe 1	Liste complète des espèces animales relevées en juin 2021	

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale	4
Illustration 2 : Plan du site d'étude	5
Illustration 3 : Localisation des oiseaux nicheurs dans le parc agrivoltaïque et la parcelle témoin	8
Illustration 4 : Localisation des oiseaux nichant aux alentours du site	9
Illustration 5 : Localisation de la petite faune	13



PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ETUDE

I. OBJECTIFS

Face aux enjeux agricoles et énergétiques actuels, la société SUN'R développe depuis 2009 des programmes de recherches baptisés « SUN'AGRI » visant à accroître simultanément la production agricole (mais aussi arboricole, viticole et maraichère) et la production énergétique solaire dans le bassin méditerranéen.

En 2013, la société SUN'R mandate, dans le cadre d'une étude d'impact environnemental, les bureaux d'études Artifex et EcoMed et dépose un permis de construire pour la création d'un système agrivoltaïque expérimental sur le domaine viticole de Nidolères (commune de Tresserre) en lieu et place d'une ancienne parcelle viticole, arrachée en 1992 et laissée sans gestion apparente depuis cette date.

Mise en place entre 2017 et 2018, le système agrivoltaïque de Tresserre correspond à une installation photovoltaïque de technologie Tracker, installée à une hauteur de 4 m et permettant ainsi de replanter et d'exploiter la vigne sous les panneaux. Au total, 4,5 ha de vignes ont ainsi été plantés sous panneaux, auxquels s'ajoutent 3 ha de vignes sur une parcelle témoin.

Depuis 2020, afin d'évaluer la reconquête progressive d'espèces d'intérêts et celles de nature plus ordinaire au sein de ce parc, un suivi écologique a été mis en place. Planifié sur les 5 prochains années et à raison de trois passages par an (dont un dédié à la flore et deux à la faune), ces inventaires permettront de comprendre le fonctionnement et l'intérêt écologique de ces systèmes agrivoltaïques et apporteront un retour d'expérience plus robuste quant à l'attractivité écologique d'un parc agrivoltaïque.

II. HISTORIQUE ET PERIODES D'INVENTAIRES

TERRAIN		
DATE	INTERVENANT(S)	THEMATIQUE
20/05/2020	SEBASTIEN ALBINET	INVENTAIRE SYSTEMATIQUE DE LA FAUNE
16/06/2020	EMILIE LEVESQUE	
05/05/2021		
18/06/2021		

III. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU SITE

Le parc agrivoltaïque de Tresserre se compose de deux parcelles viticoles. La première abritée sous des panneaux photovoltaïques, la seconde sans infrastructure (parcelle témoin).

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale

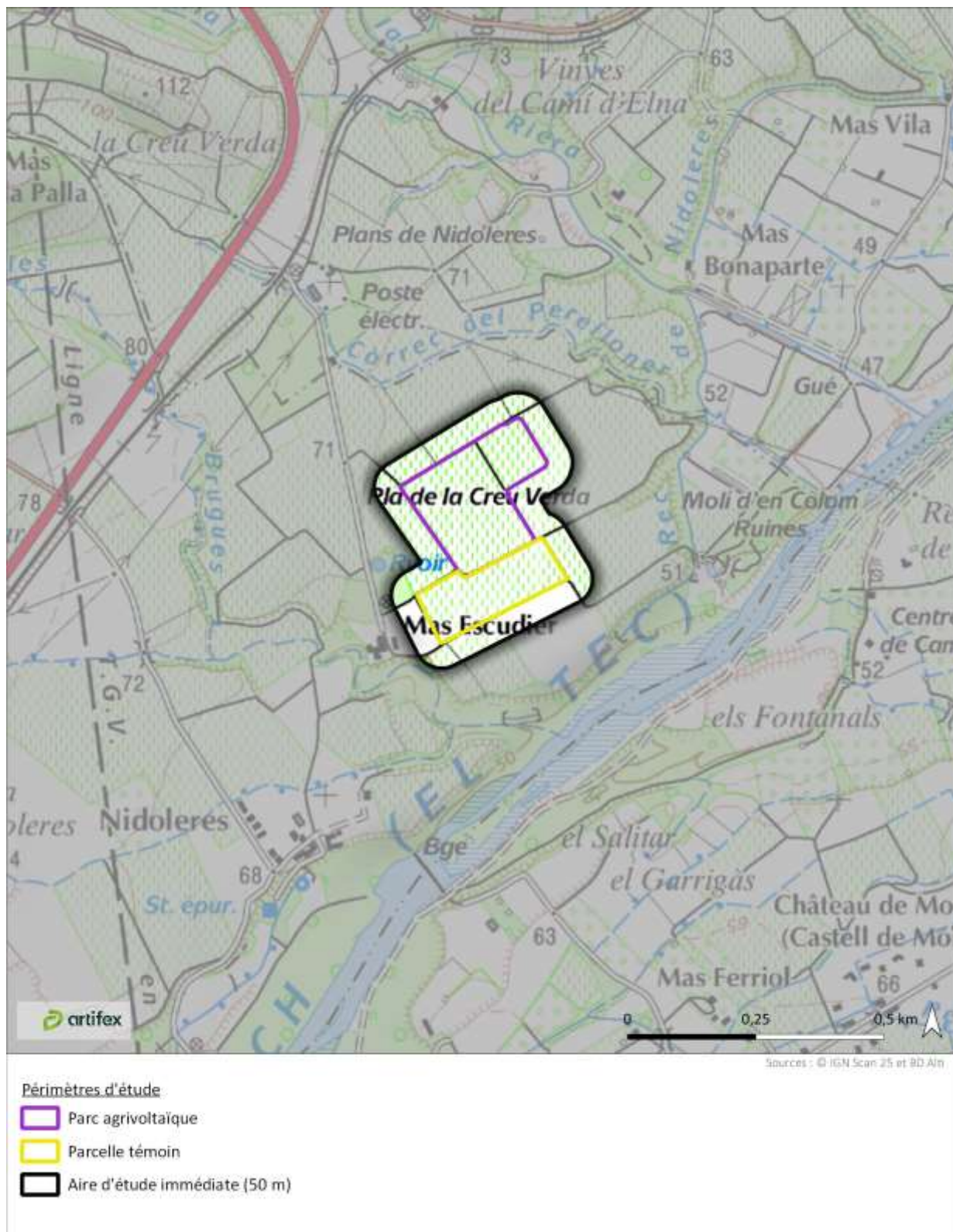


Illustration 2 : Plan du site d'étude





PARTIE 2 RESULTATS DES PROSPECTIONS FAUNE

I. LES OISEAUX

22 espèces d'oiseaux ont été recensées au sein du site (englobant le parc agrivoltaïque et la parcelle témoin) et à ses abords immédiats. Parmi elles, **17 espèces ont été observées sur le site d'étude même** : l'**Alouette lulu**, la **Bergeronnette grise**, le **Chardonneret élégant**, le **Cochevis huppé**, l'**Epervier d'Europe**, l'**Etourneau sansonnet**, le **Guêpier d'Europe**, l'**Hirondelle rustique**, la **Huppe fasciée**, la **Linotte mélodieuse**, le **Martinet noir**, le **Moineau domestique**, le **Moineau friquet**, la **Pie-grièche à tête rousse**, le **Pigeon ramier**, le **Rougequeue noir** et le **Serin cini**.

Seules **quatre d'entre elles peuvent utiliser le site d'étude pour nicher** : l'Alouette lulu, le Cochevis huppé, l'Etourneau sansonnet et le Moineau domestique. La **nidification de l'Etourneau sansonnet et du Moineau domestique est avérée**. En effet, des oisillons ont été entendus et des adultes ont été observés leur apportant de la nourriture. Concernant l'Alouette lulu et le Cochevis huppé, la nidification reste possible cette année aux pieds des vignes, malgré le labour régulier des inter-rangs des parcelles viticoles au cours de la saison de reproduction, mais aucun nid n'a été découvert. Un autre oiseau nicheur potentiel, observé en mai, n'a pas été recontacté lors de ce passage : le Pipit rousseline.

Il s'avère que la majeure partie des espèces contactées viennent se nourrir au sein des vignes mais nichent aux alentours. **Plusieurs espèces ont été observées se nourrissant au sol sous les ombrières**, telles que l'Alouette lulu et la Bergeronnette grise, **ou en vol sous la structure**, comme l'Hirondelle rustique. Un mâle chanteur de Serin cini a même été vu chantant sur les vignes situées sous les panneaux photovoltaïques. Certaines utilisent également la structure du parc comme **perchoir**, notamment la Huppe fasciée et le Rougequeue noir.

Par ailleurs, **trois espèces de rapaces** ont été contactées : la Buse variable, l'Epervier d'Europe et le Faucon crécerelle. La Buse variable et le Faucon crécerelle ont été observés en chasse dans les parcelles jouxtant le site d'étude. Les panneaux photovoltaïques occultant en grande partie le sol, **le parc ne leur permet pas de chasser convenablement**. Quant à l'Epervier, il a été aperçu uniquement en transit.

Le parc photovoltaïque est utilisé par plusieurs espèces d'oiseaux pour la nidification et l'alimentation. Une colonie de plusieurs dizaines d'Etourneau sansonnet et de Moineau domestique niche assurément dans les tubes creux (horizontaux) de la structure supportant les panneaux photovoltaïques, tandis que des espèces telles que l'Alouette lulu et la Bergeronnette grise se nourrissent au sol, aussi bien sous les ombrières que sur la parcelle non aménagée (parcelle témoin).

Toutefois, le parc agrivoltaïque est globalement délaissé par les espèces chassant en vol (Faucon crécerelle, Martinet noir) qui elles préfèrent la parcelle témoin.



De gauche à droite et de haut en bas :
Alouette lulu (Lullula arborea) utilisant la structure soutenant les
panneaux photovoltaïques comme perchoir
Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros) utilisant les panneaux
photovoltaïques comme perchoirs
Serin cini (Serinus serinus) dans les vignes situées sous les panneaux
photovoltaïques
Emilie Levesque (ARTIFEX), 18-06-2021

Illustration 3 : Localisation des oiseaux nicheurs dans le parc agrivoltaïque et la parcelle témoin

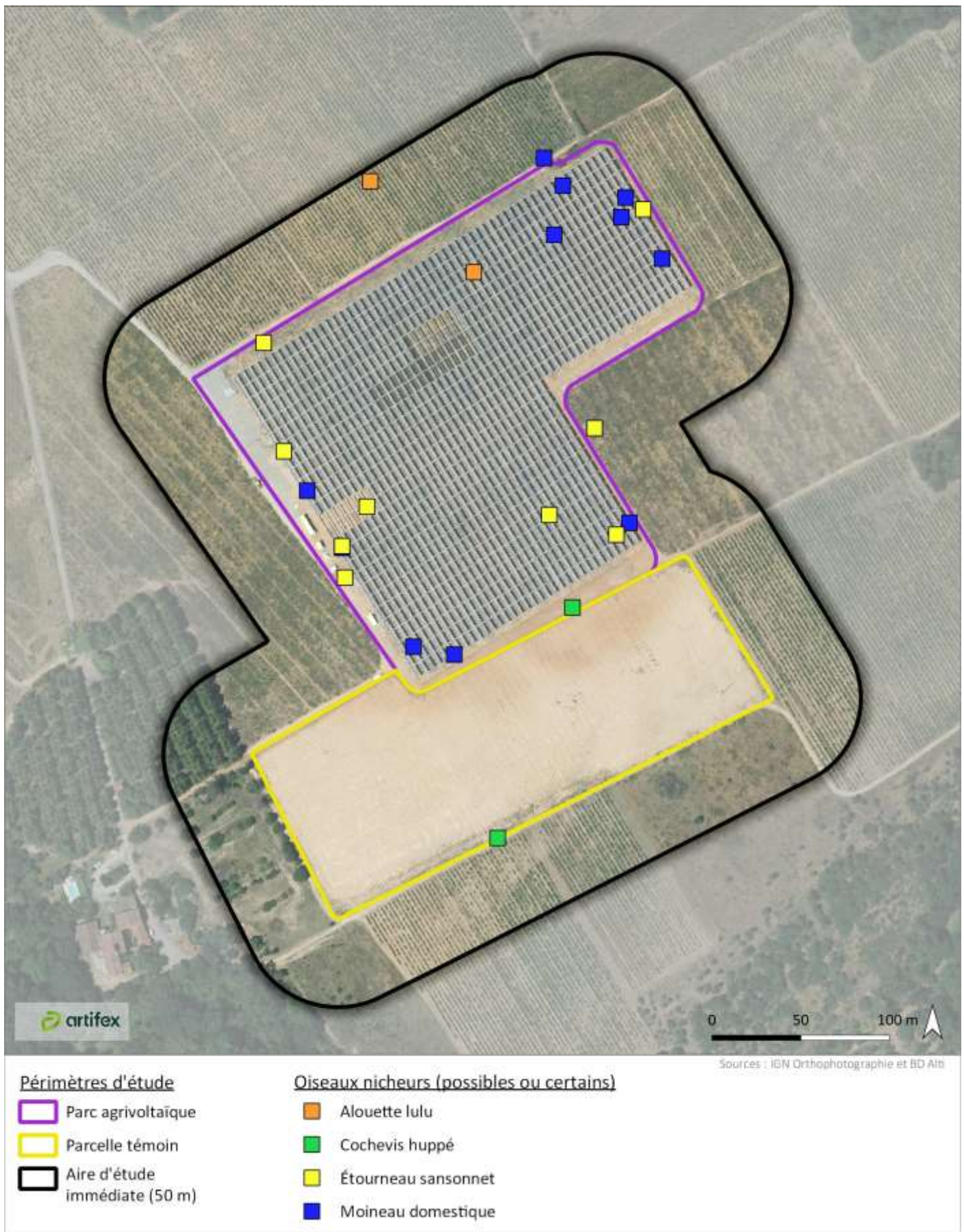
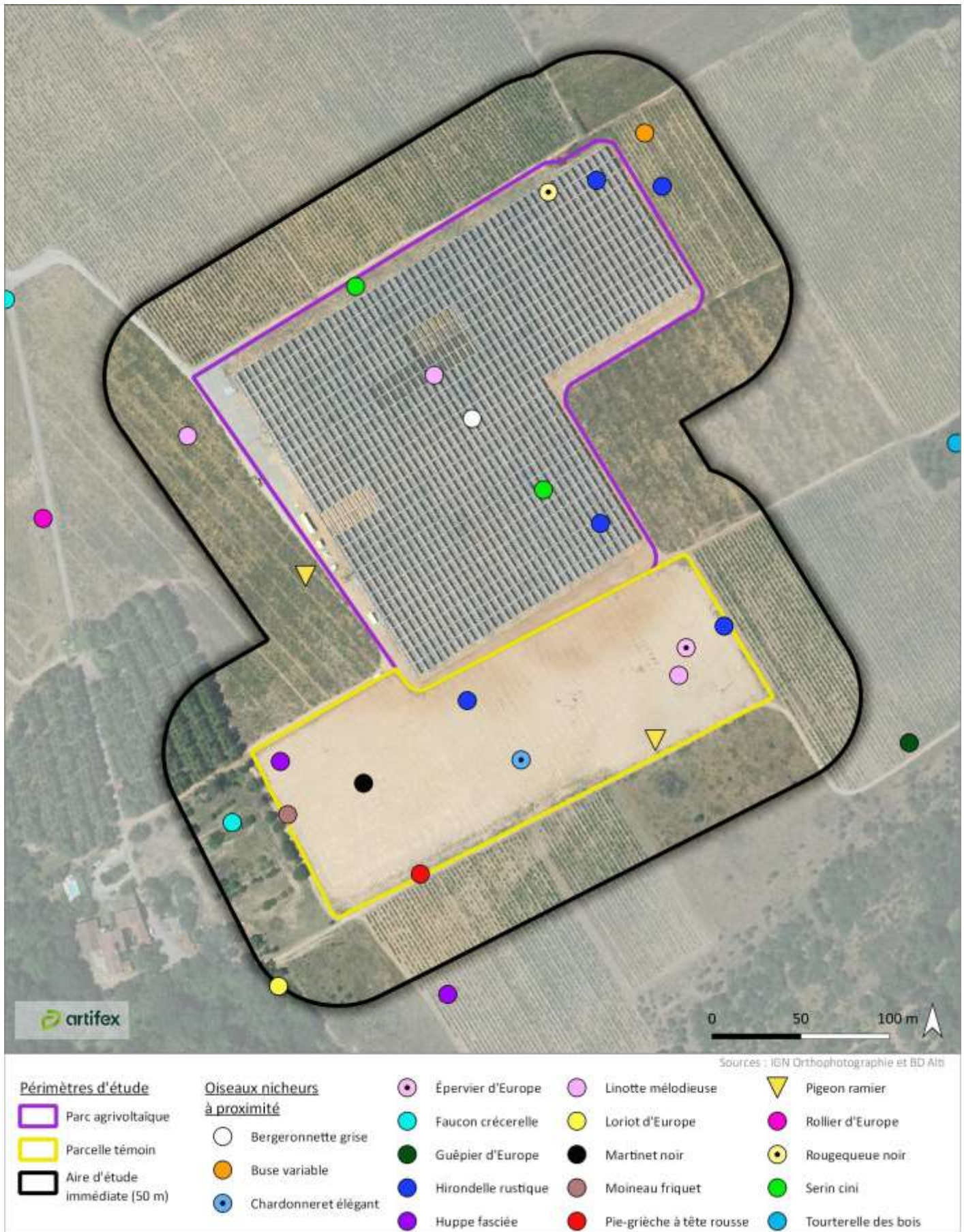


Illustration 4 : Localisation des oiseaux nichant aux alentours du site



II. LES REPTILES

Une espèce de reptiles a été observée : la **Tarente de Maurétanie** (*Tarentola mauritanica*). Deux individus gisent dans un bâtiment situé en bordure du parc agrivoltaïque. Contactée au même endroit lors des inventaires réalisés en 2020, l'espèce se maintient sur le site. Appréciant les infrastructures humaines, la Tarente pourrait utiliser la structure métallique supportant les panneaux photovoltaïques pour chasser, thermoréguler et pour y trouver refuge.

Le parc agrivoltaïque est donc une opportunité pour la Tarente de Maurétanie d'agrandir son territoire.



Tas de pierres aux abords du parc agrivoltaïque
Emilie Levesque (ARTIFEX), 18-06-2021

III. LES INSECTES

1. LES RHOPALOCERES

Au total, **10 espèces de rhopalocères** ont été contactées. Cette faible diversité s'explique par l'uniformité paysagère des habitats présents sur le site et le peu de plantes mellifères présentes dans le parc agrivoltaïque et la parcelle témoin, d'autant plus que les deux parcelles ont été labourées cette année, contrairement à l'année précédente.

Ces rhopalocères appartiennent aux différents cortèges suivants :

- le cortège des friches mésophiles ensoleillées : l'**Azuré de la bugrane** (*Polyommatus icarus*), le **Citron de Provence** (*Gonepteryx cleopatra*), le **Collier-de-corail** (*Aricia agestis*), le **Cuivré commun** (*Lycaena dispar*), l'**Echiquier ibérique** (*Melanargia lachesis*), le **Fluoré** (*Colias alfacariensis*), le **Marbré-de-vert** (*Pontia daplidice*), la **Piéride de la rave** (*Pieris rapae*), le **Souci** (*Colias crocea*) et la **Vanesse des chardons** (*Vanessa cardui*) ;
- le cortège des lisières forestières et des haies : le **Silène** (*Brintesia circe*).



*Piérïde de la rave (Pieris rapae) aux abords du parc agrivoltaïque
Emilie Levesque (ARTIFEX), 18-06-2021*

Bien que la majorité des individus aient été observés dans les bandes enherbées entourant les parcelles, on note la présence de deux espèces sous les panneaux photovoltaïques : le Fluoré et le Silène. Ce dernier est d'ailleurs l'espèce la plus contactée au sein du site. Il fréquente aussi bien la parcelle aménagée que la parcelle témoin.

La parcelle aménagée est donc utilisée par les rhopalocères, notamment pour le repos lors des fortes chaleurs de l'été.

2. LES ODONATES

Une seule espèce d'odonates a été contactée : le **Gomphe à forceps méridional** (*Onychogomphus forcipatus unguiculatus*).

Un individu a été observé dans la parcelle témoin, au milieu des vignes. Cette espèce se reproduit probablement dans le cours d'eau coulant au Sud du site (Le Tech) et vient se nourrir d'insectes dans les vignes pendant sa phase de maturation. En effet, à cette période de son cycle de vie, il n'est pas rare d'observer l'espèce loin de l'eau.

Les odonates utilisent donc la parcelle témoin pour se nourrir lors d'une partie de leur cycle de vie.



*Gomphe à forceps méridional (Onychogomphus forcipatus
unguiculatus) dans la parcelle témoin
Emilie Levesque (ARTIFEX), 18-06-2021*

IV. LES MAMMIFERES TERRESTRES

Une seule espèce de mammifères a été contactée lors de ce passage : le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*). Un terrier a été découvert tout proche du parc agrivoltaïque, caché dans une formation de Cannes de Provence. Apparemment utilisé de façon régulière, le renard peut s'en servir pour stocker de la nourriture ou pour élever ses petits.

Non contacté lors du passage de mai et de ceux réalisés l'année dernière, cela porte à 4 le nombre de mammifères terrestres recensés au sein du parc agrivoltaïque et de la parcelle témoin depuis le début du suivi écologique en exploitation.

Le Renard roux ayant l'habitude de fréquenter des secteurs urbanisés, le parc photovoltaïque ne semble pas le perturber outre mesure.



*Terrier de Renard roux (*Vulpes vulpes*) en bordure du parc agrivoltaïque*

Emilie Levesque (ARTIFEX), 18-06-2021

Illustration 5 : Localisation de la petite faune





PARTIE 3 CONCLUSION DU SUIVI EN 2021

En 2021, 16 nouvelles espèces d'oiseaux ont été contactées par rapport à 2020, ce qui porte le nombre total d'espèces à 36. Deux espèces communes (le Moineau domestique et l'Etourneau sansonnet) installent leur nid directement dans les structures soutenant les panneaux photovoltaïques. Notons également que plusieurs espèces patrimoniales, même si elles ne s'y reproduisent pas, utilisent le parc pour s'alimenter, n'hésitant pas à s'aventurer sous les panneaux. Il apparaît donc que **l'avifaune s'accoutume progressivement aux infrastructures du parc photovoltaïque et se réapproprie le site.**

Concernant les autres groupes, 2 espèces de reptiles, 13 de rhopalocères, 1 d'odonates et 3 de mammifères terrestres ont été observées en 2021 sur le site d'étude ou ses abords. A l'issue de ces deux années de suivi, le nombre d'espèces de rhopalocères est désormais de 16 et de 4 pour les mammifères terrestres ; il reste inchangé en ce qui concerne les reptiles et les odonates.

L'importante garde au sol permise par ce type de parc (les panneaux photovoltaïques sont à 4 m du sol), **permet la circulation de la grande faune**, comme l'attestent les empreintes trouvées dans les inter-rangs des vignes sous les panneaux.

La plantation de haies mélangeant arbres et arbustives en bordure du parc permettrait d'augmenter l'attractivité écologique du site, en diversifiant les habitats de reproduction et d'alimentation, notamment pour les oiseaux, tout en offrant un refuge pour les reptiles, ainsi que des corridors appréciés par les chiroptères.

ANNEXE 1 LISTE COMPLETE DES ESPECES ANIMALES RELEVÉES EN JUIN 2021

Groupe	Nom français	Nom latin	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge France des	Liste rouge France des	Liste rouge Languedoc-	Liste rouge Occitanie
Reptiles	Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	PN3	-	LC	-	-	-	-
Lépidoptères	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Echiquier ibérique	<i>Melanargia lachesis</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Marbré-de-vert	<i>Pontia daplidice</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
	Silène	<i>Brintesia circe</i>	-	-	LC	-	-	-	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	-	-	-	LC	
Odonates	Gomphe à forceps méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>	-	-	-	-	-	-	NE
Mammifères terrestres	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	-	-	-	-
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN3	DO1	LC	NA	-	LC	-
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN3	-	LC	NA	-	LC	-
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN3	-	LC	NA	NA	LC	-
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN3	-	VU	NA	NA	VU	-
	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	PN3	-	LC	-	-	LC	-
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PN3	-	LC	NA	NA	LC	-
	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC	NA	LC	-
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN3	-	NT	NA	NA	LC	-
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	PN3	-	LC	-	NA	NT	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN3	-	NT	-	DD	NT	-
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN3	-	LC	NA	-	LC	-
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN3	-	VU	NA	NA	NT	-
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN3	-	LC	-	NA	LC	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN3	-	NT	-	DD	LC	-	



Groupe	Nom français	Nom latin	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge France des	Liste rouge France des	Liste rouge Languedoc-Occitanie	Liste rouge Occitanie
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN3	-	LC	-	NA	LC	-
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PN3	-	EN	-	-	NT	-
	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	PN3	-	VU	-	NA	NT	-
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC	NA	LC	-
	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	PN3	DO1	NT	-	NA	NT	-
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN3	-	LC	NA	NA	LC	-
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN3	-	VU	-	NA	LC	-
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	-	NA	LC	-

Légende : PN3 = protection nationale (article 3), DO1 = espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN : En Danger, NA = non applicable, DD = données insuffisantes, NE = non évalué.



artifex

4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr - RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr



SUIVI ECOLOGIQUE EN EXPLOITATION

Flore et Habitats

Parc agrivoltaïque

Domaine de « Nidolères »

Département des Pyrénées-Orientales (66)
Commune de Tresserre



PARTIE 1	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	3
I.	OBJECTIFS	3
II.	PERIODE D'INTERVENTION.....	3
III.	DESCRIPTION ET LOCALISATION DU SITE	4
PARTIE 2	RESULTATS DES PROSPECTIONS FLORE ET HABITATS NATURELS.....	6
Annexe 1	Liste complète des espèces végétales relevées en mai 2021	

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale	4
Illustration 2 : Plan du site d'étude	5



PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ETUDE

I. OBJECTIFS

Face aux enjeux agricoles et énergétiques actuels, la société SUN'R développe depuis 2009 des programmes de recherches baptisés « SUN'AGRI » visant à accroître simultanément la production agricole (mais aussi arboricole, viticole et maraichère) et la production énergétique solaire dans le bassin méditerranéen.

En 2013, la société SUN'R mandate, dans le cadre d'une étude d'impact environnemental, les bureaux d'études Artifex et EcoMed et dépose un permis de construire pour la création d'un système agrivoltaïque expérimental sur le domaine viticole de Nidolères (commune de Tresserre) en lieu et place d'une ancienne parcelle viticole, arrachée en 1992 et laissée sans gestion apparente depuis cette date.

Mise en place entre 2017 et 2018, le système agrivoltaïque de Tresserre correspond à une installation photovoltaïque de technologie Tracker, installée à une hauteur de 4 m et permettant ainsi de replanter et d'exploiter la vigne sous les panneaux. Au total, 4,5 ha de vignes ont ainsi été plantés sous panneaux, auxquels s'ajoutent 3 ha de vignes sur une parcelle témoin.

Depuis 2020, afin d'évaluer la reconquête progressive d'espèces d'intérêts et celles de nature plus ordinaire au sein de ce parc, un suivi écologique a été mis en place. Planifié sur les 5 prochains années et à raison de trois passages par an (dont un dédié à la flore et deux à la faune), ces inventaires permettront de comprendre le fonctionnement et l'intérêt écologique de ces systèmes agrivoltaïques et apporteront un retour d'expérience plus robuste quant à l'attractivité écologique d'un parc agrivoltaïque.

II. HISTORIQUE ET PERIODES D'INVENTAIRES

TERRAIN		
DATE	INTERVENANT(S)	THEMATIQUE
12/06/2020	JULIEN MIEUSSET	INVENTAIRE SYSTEMATIQUE DE LA FLORE ET DES HABITATS NATURELS
10/06/2021		

III. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU SITE

Le parc agrivoltaïque de Tresserre se compose de deux parcelles viticoles. La première abritée sous des panneaux photovoltaïques, la seconde sans infrastructure (parcelle témoin).

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale

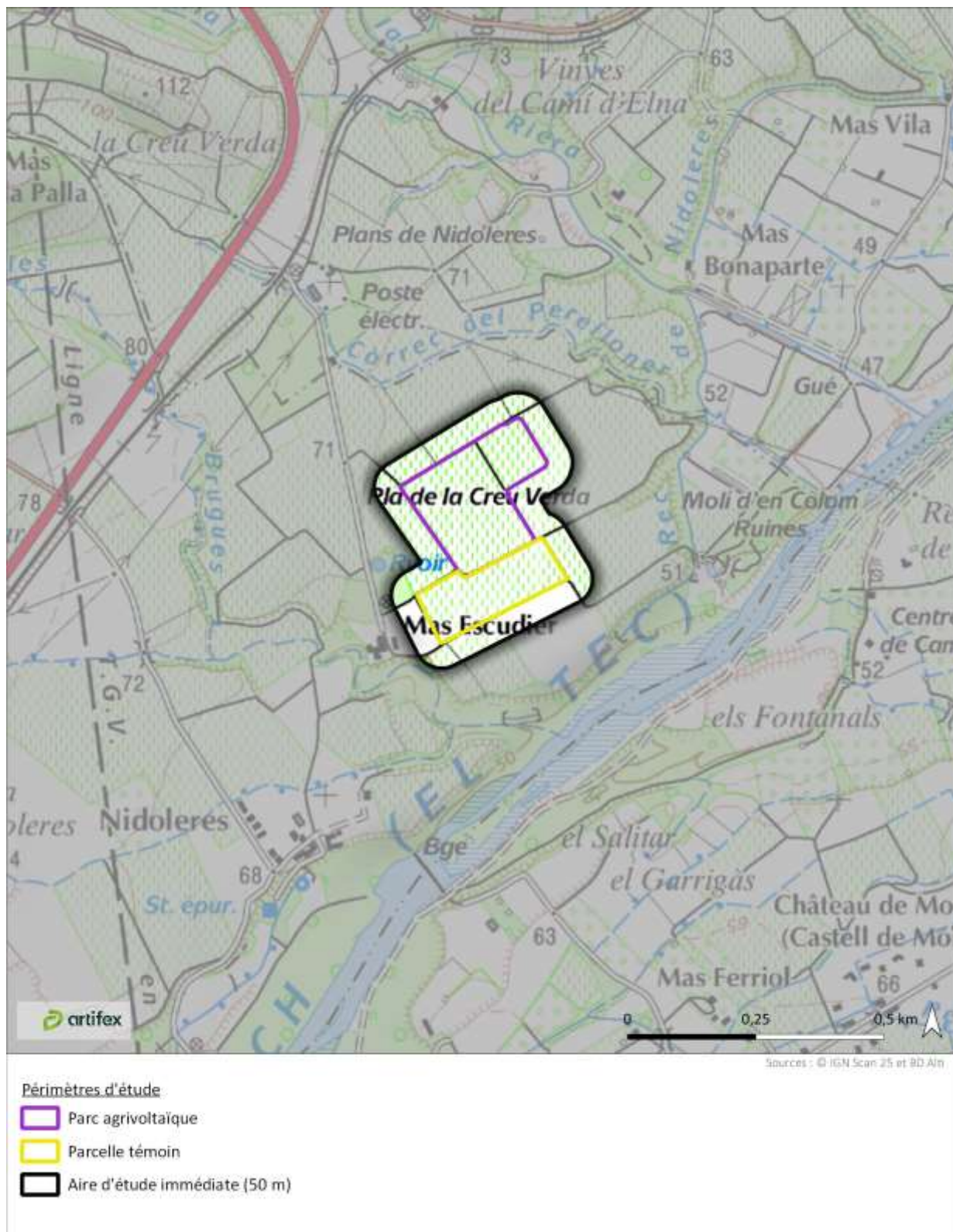


Illustration 2 : Plan du site d'étude



PARTIE 2 RESULTATS DES PROSPECTIONS FLORE ET HABITATS NATURELS

Pour cette deuxième année de suivi écologique, les deux parcelles de vignes avaient été entièrement labourées, limitant donc les inventaires floristiques. Une relative diversité spécifique a toutefois été inventoriée, similaire à celle relevée en 2020 avec notamment : l'**Inule visqueuse** (*Dittrichia viscosa*), le **Muflier des champs** (*Misopates orontium*), le **Lamier amplexicaule** (*Lamium amplexicaule*), l'**Andryala à feuilles entières** (*Andryala integrifolia*), la **Jasione des montagnes** (*Jasione montana*), le **Diploaxis fausse-roquette** (*Diploaxis eruroides*), la **Trépane barbue** (*Tolpis barbata*), le **Silène de France** (*Silene gallica*), la **Tuniquie prolifère** (*Petrorhagia prolifera*), la **Koélerie à crête** (*Rostraria cristata*) et le **Trèfle des champs** (*Trifolium arvense*). Cette végétation correspond aux communautés des jachères agricoles et commensales des cultures méditerranéennes et rappelle le cortège des friches méso-xérophiles à Agrostide stolonifère et Inule visqueuse décrit 2013 lors de l'étude d'impact.



Parcelle agrivoltaïque
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021



Parcelle témoin
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021

Au total, 54 espèces floristiques ont été observées sur l'ensemble des deux parcelles. Aucune d'entre-elles ne présente un enjeu patrimonial notable.

Bien que l'entretien répété soit similaire entre les deux parcelles viticoles, certaines espèces floristiques ont été uniquement observées sur la parcelle témoin. C'est le cas la **Linaria de Pélissier** (*Linaria pelisseriana*), la **Linaria des champs** (*Linaria arvensis*), du **Pavot douteux** (*Papaver dubium*), de la **Vesce du Bengale** (*Vicia benghalensis*) ou de l'**Urosperme de Daléchamps** (*Urospermum dalechampii*) par exemple.

Cette différence observée dans les cortèges floristiques respectifs des deux parcelles semble s'expliquer par une hétérogénéité des conditions micro-stationnelles. En effet, l'ombre portée par les installations solaires influe sur la lumière disponible, la température et l'humidité au sol. Ainsi, les communautés végétales se sont adaptées à ces nouvelles conditions et la proportion d'espèces héliophiles et thermophiles a progressivement diminué au profit d'espèces plus sciaphiles (affectionnant les milieux ombragés).

Afin de maximiser la diversité floristique et le développement d'espèces d'intérêt, une fauche tardive de la végétation sera préférée au labour des parcelles viticoles. L'intérêt sera de conserver, au moins un rang sur deux, un couvert végétal. Une coupe annuelle tardive, avec exportation, permettra à l'ensemble des espèces locales de réaliser leur cycle biologique, mais aussi de favoriser un équilibre entre monocotylédones et dicotylédones, garant d'une diversité floristique accrue et d'un intérêt certain pour de multiples espèces d'insectes.



Liseron des champs (Convolvulus arvensis)
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021



Silène de France (Silène gallica)
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021



Linaire de Pélissier (Linaria pelisseriana)
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021



Linaire des champs (Linaria arvensis)
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021



Muflier des champs (Misopates orontium)
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021



Trépane barbue (Tolpis barbata)
J. Mieusset (Artifex), 10-05-2021

ANNEXE 1 LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES RELEVÉES EN MAI 2021

Nom scientifique	Directive Habitats	Directive Habitats Prioritaire	Protection Nationale	Liste rouge France	Protection régionale	ZNIEFF	Espèces exotiques envahissant
<i>Andryala integrifolia</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Anisantha rubens</i> (L.) Nevski	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik. subsp. <i>bursa-pastoris</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Chenopodium album</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Diplotaxis eruroides</i> (L.) DC.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.	-	-	-	NA	-	-	-
<i>Galium aparine</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Hedera helix</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Jasione montana</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Lactuca serriola</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Lamium amplexicaule</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Lolium perenne</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Malva sylvestris</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-

<i>Matricaria discoidea</i> DC.	-	-	-	NA	-	-	-
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Papaver dubium</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Picris hieracioides</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Polygonum aviculare</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Rumex acetosella</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	-	-	-	NA	-	-	Majeure
<i>Silene gallica</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill subsp. <i>asper</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Symphytum officinale</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Tolpis barbata</i> (L.) Gaertn.	-	-	-	-	-	-	-
<i>Trifolium arvense</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Veronica persica</i> Poir.	-	-	-	NA	-	-	-
<i>Vicia benghalensis</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Vicia cracca</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	-	-	-	-	-	-	-
<i>Vicia lutea</i> L.	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Vicia segetalis</i> Thuill.	-	-	-	LC	-	-	-

Légende : LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable.

Directive Habitat : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006).

Protection Nationale : Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24).

Liste rouge France : UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

Protection régionale : Arrêté interministériel du 29 octobre 1997 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Languedoc-Roussillon complétant la liste nationale (Article 1).

ZNIEFF : Direction Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon, CEN L-R, 2009-2010. Modernisation de l'inventaire ZNIEFF région Languedoc-Roussillon : Listes des espèces et habitats naturels déterminants et remarquables. 41 pages.

Espèces exotiques envahissantes : CBN méditerranéen de Porquerolles (2001), Liste des espèces exotiques envahissantes de la région Languedoc-Roussillon.



artifex

4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr - RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr

